



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

salariés

Question écrite n° 118130

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur l'initiative et l'expression intéressante d'une prime exceptionnelle pour les non grévistes, mise en place à la RATP. En effet, cette prime attribuée aux salariés non grévistes de la régie, bien que fortement décriée par certains syndicats, est par contre très appréciée par de nombreux salariés, qui souhaitent la survie et la réussite de leur emploi dans l'entreprise. Cette gratification civique est une démarche particulièrement intéressante qui mériterait d'être étudiée, approfondie et généralisée à travers tout le pays. Cette prime civique pourrait être concrétisée par une initiative législative pour susciter et favoriser l'assiduité dans les entreprises en cas notamment de mouvement de grève. Cette proposition est très attendue par la population de notre pays. Il lui demande donc de lui indiquer sa position sur cette suggestion.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 118130

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 septembre 2011, page 10025

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)